

Collège le Caousou
42 av. Camille Pujol
31079 Toulouse Cedex 5

Toulouse,
Le 1 décembre 2009

A l'attention des parents des classes de troisième

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer des dernières directives ministérielles en ce qui concerne l'évaluation des langues en fin du cycle collège

B.O. n°6 « L'élève aura pris l'habitude d'être audible, de recouvrir à un schéma intonatif pour exprimer un sentiment, de mobiliser ses connaissances phonologiques, grammaticales, lexicales et culturelles »

B.O. n°7 « une grande exigence en matière de prononciation sera demandée »

Une harmonisation au niveau européen CECRL (Cadre Européen commun de Référence des Langues) exige la validation de cinq compétences (deux compétences écrites et trois compétences orales). Pour l'obtention du brevet, deux compétences orales doivent être validées au minimum sur les trois exigibles. L'oral, la participation, l'écoute attentive et le respect des consignes de prononciation font partie des critères d'évaluation dans l'attribution de la note d'anglais.

L'acceptation en classe de seconde européenne anglais prendra en compte les mêmes exigences, cela dans le souci de respecter l'esprit de la réforme sur l'enseignement des langues. Le comportement en classe sera également un des critères de sélection.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre considération.

L'équipe des
Professeurs d'anglais

V.BERNARD
Responsable du collège

Coupon-réponse à retourner au professeur d'anglais (avant le 10 décembre 2009)

Critères d'évaluation dans le cadre de la réforme de l'enseignement des langues

Madame , Monsieur

Parents de

Ont pris connaissance de la lettre du 1^{er} décembre concernant les exigences en classe d'anglais.

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :